

Février 2015

Réforme de l'imposition des entreprises

Les enjeux pour la fonction publique

La révision législative fédérale et cantonale de la fiscalité des entreprises prend sa source dans le différend fiscal avec l'Union européenne, l'OCDE et la Suisse.

La modification législative fédérale en la matière (statuts spéciaux) impacte directement les cantons avec une perte fiscale estimée à 400 millions pour le canton de Vaud. En clair, réduction d'environ dix points sur le barème ordinaire des entreprises (canton) et augmentation significative pour les sociétés bénéficiant de statuts spéciaux. Le Conseil d'Etat vaudois a mis sur pied **une feuille de route**. Cette dernière prévoit un taux unique pour les entreprises de 13,8% (aujourd'hui 27,6% brut).

Un allègement fiscal important pour les entreprises vaudoises, avec, en contrepartie, un blocage de l'impôt cantonal sur les personnes physiques, augmentation des allocations familiales, accès plus large aux subsides assurances maladie (primes) et réduction de la valeur locative. Pour le gouvernement, ces mesures tendent à maintenir les emplois et soutenir la classe moyenne en forte progression dans le canton. En outre, le maintien du taux d'imposition cantonal pour les personnes physiques est sans doute **une des pierres angulaires de la feuille de route**. Enfin, le gouvernement entend obtenir des mesures compensatoires de la Confédération (150 millions).

Pour la FSF, il s'agit de se positionner en tenant compte des enjeux suivants: **garantie des emplois et politique d'engagements, conditions de travail et prestations à la population**. La FSF doit obtenir des réponses portant sur les éléments susmentionnés. Reste que l'équation n'est pas simple, elle révèle des incertitudes importantes, notamment l'évolution économique dans les années à venir. Par

ailleurs, le Parti socialiste tend à soutenir la *feuille de route* ainsi qu'à notre connaissance le PLR. Le plan *quinquennal* proposé par le gouvernement peut être considéré comme un accord remarquable pour notre canton. Fixer, notamment, le barème des impôts pour les personnes physiques sur une durée déterminée et doter le canton d'un outil fiscal compétitif pour au minimum maintenir les emplois ne sont pas des éléments anodins. Ce plan quinquennal est-il la conjugaison parfaite entre les préceptes de Keynes et Friedman, une alchimie de l'économie moderne? Ou au contraire, faire des cadeaux fiscaux aux entreprises, avec, à la clé, des recettes fiscales en forte diminution et par voie de conséquence mettre en péril la fonction publique. **Le débat est aujourd'hui lancé, deux écoles s'opposent**. La situation des cantons de Genève et de Neuchâtel est souvent évoquée. Pour mémoire, le budget du canton de Genève s'élève à près de 8 milliards et sa dette est importante, 14 milliards de francs!

Enfin, l'agenda est un labyrinthe complexe dans la mesure où l'ensemble de l'écheveau *imposition des entreprises* se joue aux niveaux fédéral et cantonal (référendums probables). Le Gouvernement vaudois semble vouloir accélérer le pas et proposer son plan au Grand Conseil ce printemps. Une accélération liée à la révolution monétaire que connaît notre pays depuis quelques semaines.

Loin des postures qui souvent tendent à des impostures, **la FSF se doit de porter un regard rigoureux** dans le but de maîtriser les tenants et aboutissants que requiert ce dossier capital pour le canton et sa fonction publique.

Cyrille Perret
Secrétaire général

Prochaine parution: Mars-avril 2015 - Spécial
élection de l'Assemblée des délégués de la Caisse
de pension de l'Etat de Vaud (CPEV).